



VILLE DE SOLLIES PONT

EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du jeudi 26 mars 2009

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	33

Date de la convocation
18 mars 2009

Date d'affichage
18 mars 2009

Objet de la délibération
*Direction des finances - Mise en
place d'autorisations de
programme et de crédits de
paiement.*

Vote pour à l'unanimité

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

L'an deux mille neuf, le vingt-six mars deux mille neuf, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la Présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

Étaient présents :

GARRON André, MONTBARBON Sophie, COIQUAULT Jean-Pierre, ARNAUDO Michèle, DUPONT Thierry, RIGAUD Catherine, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, ACROSSE Paul, GOTTA Marie-Aurore, BOUBEKER Patrick, BOTA Yasmine, DROESCH Michel, BONIFAY Rose-Marie, LAUNAY Michel, BORELLI Huguette, GUERRUCCI Alberto, CHAOUCHE Dalèl, DELGADO Alexandra, ROUX Jean-Paul, VALLE Evelyne, DESVILLETES Louis, LUQUAND Jean-Pierre, AUTRAN Martine, BOUTIER Jean-Paul, ROCHE François, RIMBAUD Georges, CHASTAIGNET Elisabeth, FOREST Marie-Paule, KASPERSKI Christophe

Procurations :

CEVRERO Maurice donne procuration à **GOTTA Marie-Aurore**, **LE TINNIER Nathalie** donne procuration à **LUQUAND Jean-Pierre**, **MAESTRACCI Sylvie** donne procuration à **AUTRAN Martine**

Absents :

néant

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, **Madame Yasmine BOTA** est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

Vu le Code général des collectivités locales, articles L. 2311-3 et R 2311-9,

Vu le décret n°2005-1661 du 27 décembre 2005,

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le vote en autorisations de programme et crédits de paiement s'avère nécessaire pour les opérations concernant :

- la construction de la cuisine centrale pour un montant total de 1 542 841 €
- la construction de la maison citoyenne pour un montant total de 1 297 661 €.

Le Conseil Municipal

Où l'exposé du rapporteur,
Après avoir obtenu toutes explications utiles et en avoir délibéré,

A main levée et à l'unanimité de ses membres présents,

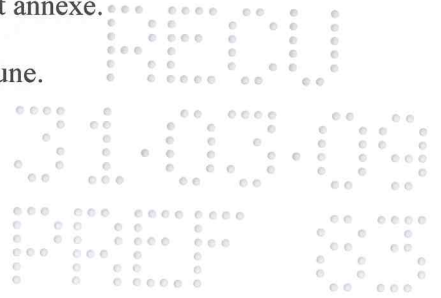
DECIDE de voter les autorisations de programme et les crédits de paiement sur la période 2009/2011 pour les opérations proposées par monsieur le Maire, conformément au détail ci-joint annexé.

DIT que les crédits seront inscrits chaque année au budget primitif de la commune.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs.

Pour copie certifiée conforme.

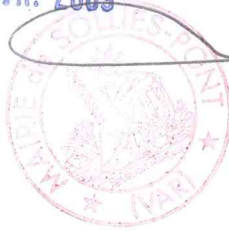


Docteur André GARRON.

Maire de Solliès-Pont

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du

31 MARS 2009
02 AVR. 2009



AUTORISATION DE PROGRAMME N°1 : CUISINE CENTRALE

OPERATION N°903

DEPENSES	IMPUTATIONS	TOTAL	C,P 2009	C,P 2010	C,P2011
ETUDES	251 C/2031 903	169 712,00	117 101,00	42 428,00	10 183,00
TRAVAUX DE BATIMENTS	251 C/2313 903	888 000,00	45 800,00	546 150,00	296 050,00
TRAVAUX VRD ESPACES VERTS	823 C/2315 903	233 969,00	53 099,00	129 584,00	51 286,00
EQUIPEMENT	251 C/2188 903	251 160,00			251 160,00
TOTAL		1 542 841,00	216 000,00	718 162,00	608 679,00
RECETTES					
AUTOFINANCEMENT		238 000,00	33 000,00	111 000,00	94 000,00
EMPRUNT	251 C/1641 903	1 304 841,00	183 000,00	607 162,00	514 679,00
TOTAL		1 542 841,00	216 000,00	718 162,00	608 679,00

AUTORISATION DE PROGRAMME N° 2 : MAISON CITOYENNE

OPERATION N°904

DEPENSES	IMPUTATIONS	TOTAL	C,P 2009	C,P 2010	C,P 2011
ETUDE 11 %	422 C/2031 904	142 743,00	98 492,00	35 686,00	8 565,00
TRAVAUX BATIMENT	422 C/2313 904	796 118,00	54 508,00	84 975,00	656 635,00
TRAVAUX VRD ESPACES VERTS	823 C/2315 904	239 200,00	50 000,00		189 200,00
EQUIPEMENT	422 C/2188 904	119 600,00			119 600,00
TOTAL		1 297 661,00	203 000,00	120 661,00	974 000,00
RECETTES					
AUTOFINANCEMENT		199 000,00	31 000,00	18 000,00	150 000,00
EMPRUNT	422 C/1641 904	1 098 661,00	172 000,00	102 661,00	824 000,00
TOTAL		1 297 661,00	203 000,00	120 661,00	974 000,00